



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mercredi 6 février 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De la Haye, ce 27 janvier. Le lord Auckland, ambassadeur de S. M. Britannique auprès du stadhouder, a remis avant-hier la déclaration suivante :

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Le soussigné ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire de S. M. Britannique, s'empresse en conséquence des ordres exprès du roi, de mettre sous les yeux de vos hautes puissances des copies de toutes les pièces qui ont été échangées depuis le 27 décembre dernier jusqu'au 20 de ce mois, entre lord Grenville, secrétaire d'état de S. M. & M. Chauvelin.

Le roi, hauts & puissans seigneurs, est dans la ferme persuasion que les sentimens, & les principes, exprimés au nom de la Grande-Bretagne, sont parfaitement conformes à ceux qui animent votre République, & que vos hautes puissances sont disposées à concourir pleinement aux mesures que la crise actuelle exige, & qui sont une suite nécessaire de ces sentimens & de ces principes.

Les circonstances qui nous ont menés à cette crise, sont trop récentes, & la conduite du roi est trop connue, pour que le soussigné soit dans le cas d'entrer dans de longs détails.

Il n'y a pas encore quatre ans, que quelques malheureux, se qualifiant du nom de philosophes, ont eu la présomption de se croire capables d'établir un nouveau système de société civile. Afin de réaliser ce rêve de la vanité, il leur a fallu bouleverser & détruire toutes notions reçues de subordination, des mœurs, & de religion, qui ont fait jusqu'ici la sûreté, le bonheur & la consolation du genre humain. Leurs projets de destruction n'ont que trop réussi; mais les effets d'un nouveau système qu'ils ont voulu introduire, n'ont servi qu'à démontrer l'ineptie & la scélératesse de ses auteurs. Les évènements qui se sont si rapidement succédés depuis lors, surpassent en atrocité tout ce qui a jamais souillé l'histoire. Les propriétés, la liberté, la vie même, ont été les jouets de la rage effrénée des passions, de l'esprit de rapine, de la haine, de l'ambition la plus cruelle & la plus dénaturée. Les annales du genre humain ne présentent pas d'époque, où dans un aussi court espace de temps on ait commis tant de crimes, causé tant de malheurs, fait verser tant de larmes : enfin, dans ce moment même, ces horreurs paroissent être parvenues à leur comble. Pendant tous ce temps, le roi environné de son peuple, qui jouissoit par la protection divine d'une prospérité sans exemple, n'a pu voir les malheurs d'autrui qu'avec les sentimens profonds

de pitié, & d'indignation ; mais, fidèle à ses principes, S. M. ne s'est jamais permis de s'immiscer dans les affaires intérieures d'une nation étrangère. Elle ne s'est jamais écarté du système de neutralité qu'elle avoit adopté.

Cette conduite, que le roi a vu avec plaisir observée également par vos hautes puissances, dont toute l'Europe a reconnu la bonne foi, & qui auroit dû être respectée à tant d'autres titres, n'a pas réussi à mettre S. M., les peuples & cette République, à l'abri des trames les plus dangereuses & les plus criminelles.

Depuis quelques mois, des projets d'ambition & d'agrandissement allarmans pour la tranquillité & la sûreté de l'Europe entière, ont été publiquement avoués. On s'est efforcé de répandre dans l'intérieur de l'Angleterre, & de ce pays, des maximes subversives de tout ordre social, & l'on n'a pas même eu honte de donner à ces détestables tentatives le nom de pouvoir révolutionnaire. Des traités anciens & solennels, garantis par le roi, ont été enfreints, & les droits, & les territoires de la République ont été violés.

S. M. a donc cru dans sa sagesse devoir faire des préparatifs proportionnés à la nature des circonstances. Le roi a consulté son parlement, & les mesures que S. M. avoit trouvé bon de prendre, ont été accueillies par l'assentiment vif & unanime d'un peuple qui abhorre l'anarchie & l'irréligion, qui aime son roi & qui veut sa constitution.

Tels sont, hauts & puissans seigneurs, les motifs d'une conduite, dont la sagesse & l'équité ont assez prouvé jusqu'ici au roi votre concert & votre coopération.

S. M., dans tout ce qu'elle a fait, a constamment veillé au maintien des droits & de la sûreté des Provinces-Unies. La déclaration que le soussigné a eu l'honneur de remettre à vos hautes puissances le 13 novembre dernier, & l'arrivée d'une petite escadre, destinée à protéger les parages de la République, pendant que ses propres forces se rassemblaient, en fournissent la preuve, vos hautes puissances ont reconnu ces dispositions du roi dans tout ce que S. M. a déjà fait. Elles ne les retrouveront pas moins dans les mesures qui se préparent. En conséquence, S. M. se persuade, qu'elle continuera à éprouver de la part de vos hautes puissances une parfaite conformité de principes & de conduite. Cette conformité peut seule donner aux efforts réunis des deux pays, l'énergie nécessaire pour leur commune défense, opposer une barrière

aux maux dont l'Europe est menacée, & mettre à l'abri de toute atteinte, la sûreté, la tranquillité & l'indépendance d'un état, dont vos hautes puissances assurent le bonheur par la sagesse & la fermeté de leur gouvernement.

De Willengen (1), ce 16 janvier. Le duc de Richelieu est arrivé avant-hier de Pétersbourg ; avec les dépêches de l'impératrice. Le même jour, monseigneur le prince de Condé a adressé à la noblesse une lettre dont voici l'extrait : « Messieurs, dans le mois de septembre dernier, temps où tout espoir nous sembloit interdit, j'adressai à Catherine II, une lettre dont M. de Richelieu voulut bien se charger. Je demandois à cette auguste souveraine, si elle pouvoit, dans un climat tempéré de son vaste empire, donner un asyle aux braves gentilshommes qui se font courageusement dévoués à la défense du meilleur des rois. La magnanimité de Catherine n'a point balancé. Je viens de recevoir une réponse infiniment flatteuse pour moi, & très-satisfaisante pour vous. Les bienfaits de l'impératrice ne doivent point diminuer votre reconnaissance pour les bontés de l'empereur, qui paroît décidé à défendre notre cause ; mais si nos efforts réunis, & ceux des Autrichiens, venoient à échouer, nous sommes sûrs de trouver en Russie un asyle & même des secours. »

Les offres de l'impératrice sont fort généreuses : cette princesse a tout prévu, & rien n'est oublié dans le plan qu'elle envoie à monseigneur le prince de Condé. Dans le cas où, contre toute attente, les malheurs de la France seroient sans ressource, elle donne aux émigrés, de quelque état & condition qu'ils soient, des habitations ; le pays qui leur est destiné est au quarante-cinquième degré de latitude, & d'une température agréable : ils conserveront leurs usages, leurs mœurs, leur religion ; ils auront un évêque & des prêtres ; leurs propriétés seront contigues ; enfin, tout sera français : les femmes, les enfans, domestiques sont compris dans l'émigration. Nos émigrés espèrent qu'ils ne profiteront pas des bontés de l'impératrice : ce que cette princesse fait pour eux, n'a point d'exemple dans l'histoire.

L'impératrice a encore donné ordre, à ses ambassadeurs, de racheter chez toutes les puissances, les gentilshommes & autres émigrés quelconques, qui

(1) Ville dans la Forêt-Noire, située dans le Brisgau Autrichien, à neuf lieues de Fribourg ; c'est un passage important pour pénétrer dans la Forêt-Noire.

3)
auroient pris service dans leurs troupes ; après le licenciement de l'armée des princes, frères du roi très-chrétien.

Au reste, disent ils, les nouvelles sont très-bonnes. L'empereur aura en campagne, cette année, 200 mille hommes ; il n'est plus permis d'en douter. Le duc de Richelieu les a rencontrés en route ; mais il n'arriveront que dans deux mois. Il a laissé le prince de Saxe-Cobourg encore à Vienne. La campagne commencera vers la mi-avril, pas plutô.

Paris. Une guerre dont il n'est pas d'exemple dans tout ce que l'histoire présente d'effrayant sur cette frénésie va s'ouvrir ; nous nous attachons à ne rien omettre dans cette feuille de tout ce qui pourra intéresser nos lecteurs, tant dans la position des armées respectives que dans leurs mouvemens & leurs actions. Sous le premier point de vue, l'article suivant, tiré d'un journal estimé, nous a paru mériter une publication nouvelle.

Apperçu de la position en Allemagne, des armées réunies contre la République française.

Le général Clairfait tient la rive du Rhin ; son quartier-général est à Bergheim, ses postes détachés à Juliers, Cologne, Bonne, &c. : son avant-garde jusqu'à Burick, à peu de distance de Wesel.

Le général Beaulieu, avec son armée & les débris de celle du prince d'Albert de Saxe, est dans le pas de Luxembourg ; son quartier-général est à Bastogne, il occupe Saint-Hubert, &c.

Le prince d'Hohenlohe est dans Trèves avec un petit corps d'armée ; depuis la retraite de Bournonville, il s'est porté à Sierck, Saarbruck & les environs. Son armée peut communiquer par le Palatinat, avec le quartier-général de Coblenz, par le comté d'Aremberg, avec le général Clairfait, & il appuie sa droite sur l'armée du général Beaulieu.

On voit que depuis le duché de Clèves jusqu'à celui de Deux-Ponts, ces différens corps d'armée forment un cordon & peuvent s'appuyer mutuellement, ayant derrière eux l'armée combinée de Coblenz ; les nouveaux corps prussiens & hano-vriens qui doivent arriver de Brandebourg & du Magdebourg à Wesel, formeront la tête de ce cordon. Toutes ces troupes rassemblées à Wesel composeront une armée de 25 mille hommes, sous les ordres en chef du prince de Brunswick, & en second du général Kaeubelfdorf. On évalue à plus de 100 mille hommes ce cordon de troupes autri-

chiennes, impériales & prussiennes, qui rend très-difficile toute communication entre les troupes françaises de la Belgique, des départemens du Nord-Est & l'armée de Custine.

L'armée des Prussiens, des Impériaux & des Hessois, qui se dispose à faire le siège & le blocus de Mayence, pourra s'élever à 60 mille hommes, lorsque les contingens des cercles de Franconie, de Saxe & de Bavière y seront réunis.

Trois colonnes autrichiennes marcheront aussi sur différens points :

La première, forte de 20 mille hommes, arrivée à Wurtzbourg, commandée par le général Colloredo, doit se porter sur les bords du Rhin, entre Cologne & Wesel, & agir de concert avec l'armée du prince de Brunswick.

La seconde colonne, forte de 30 mille hommes, rassemblée du côté de la Forêt-Noire & de la Bohême, doit marcher sur Philisbourg & Heidelberg ; elle s'opposeroit à la retraite du général Custine, ou à ce qu'il reçût des renforts par Spire & Worms.

La troisième colonne, composée de troupes hongroises & de celles des états plus reculés de l'Empire, ne sera en activité que vers le mois de mars prochain, & se rendra pareillement sur les bords du Rhin.

Il y a en outre dans le Brisgau un corps particulier sous les ordres du général Wallis, qui, augmenté du contingent de la Souabe, observera tous les mouvemens de l'Alsace.

Il résulte que les forces combinées de la Prusse, de l'Autriche & de l'Empire, étendues depuis le Brisgau jusqu'à l'embouchure de la Meuse, s'élèveront au printemps prochain à plus de 200 mille combattans.

Nous offrirons incessamment l'exposé des forces des armées françaises & de leur position.

§. *Commune de Paris, du 4 février.* Le conseil-général, instruit que quelques boulangers se sont permis d'augmenter le prix du pain, s'est convoqué extraordinairement ; & après une mûre délibération, a arrêté que le pain de quatre livres seroit provisoirement taxé à 12 sols, sauf à indemniser les boulangers s'il y a lieu ; que l'arrêté qui ordonne auxdits boulangers de mettre une marque à leur pain, sera exécuté, sous les peines portées par les anciens réglemens.

Le procureur de la commune a donné communication au conseil d'une lettre qui lui a été adressée, & qui est ainsi conçue :

Il vous est enjoint & ordonné, de la part de tous les honnêtes & fidèles Français qui composent le nouveau royaume de France, notamment de Monsieur, régent, & du futur roi Louis XVII, comme aussi de la part de toutes les puissances de l'Europe, de faire arrêter & écrouer, aussi-tôt la présente reçue, tous les membres composant la soi-disant assemblée conventionnelle, qui ont assassiné ignominieusement le meilleur & le plus juste des rois; en outre, de faire arrêter & écrouer tous les Jacobins qui se sont aussi érigés en assemblée, cette poignée de brigands qui se flatte de convertir en brigandage 22 millions d'ames, cette poignée de scélérats qui ne veut reconnoître ni roi, ni religion, ni loi, ce qui n'existe plus dans le globe gangrené qui va être maltraité & empesté; de faire arrêter pareillement & entraîner un ci-devant d'Orléans, reconnu fils d'un valet d'écurie, pour attendre tous leur jugement de mort, ce qu'au cas appartiendra ainsi délivrer à la fois tout l'univers de l'extrême ou essence du fiel, du venin, de la gangrène & peste dont tous ces exécrables restes sont nourris & abreuvés. Il doit vous importer de mettre cet ordre à exécution, si vous ne voulez être compris dans le nombre de ces êtres qui vont éprouver le ressentiment universel. Fait à Weissembourg, le 26 janvier, l'an dernier du brigandage.

Signé GREUM.

Le conseil-général a arrêté que copie de cette lettre qui est circulaire, & paroît annoncer un vaste complot, sera envoyée au comité de police, & l'original déposé au comité de surveillance de la convention.

§. Il y a six jours que tous les papiers retentissent que les Français font le siège de Maestrick. Nos correspondans ne nous en disoient rien; cependant, voyant le bruit général, nous l'avons annoncé hier; aujourd'hui on dément la nouvelle.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L L E

Séance du mardi 5 février.

Le citoyen Kerguelin, détenu à la citadelle de Saumur par le despotisme de Sartine, excellent marin, ayant fait le tour du monde, fait offre de ses services à la République. On autorise le ministre de la marine à employer ses talens.

On décrète que les suppléans de ceux qui ont donné leur démission ou qui sont morts, seront invités à se rendre à leur poste.

La Flandre orientale, par ses représentans résidens à Gand, demande sa réunion à la France. Renvoyé au comité diplomatique.

Le général Bournonville accepte le ministère de la guerre; il en fait ses remerciemens à la convention.

On décrète un nouvel exergue pour les monnoies d'or & d'argent. Il ne sera plus fabriqué que des pièces de 24 & de 6 livres.

Les receveurs de districts ne pourront continuer leur exercice qu'en rapportant un certificat de civisme; à défaut de représentation de certificat, les directoires de district sont autorisés à nommer d'autres receveurs.

Le général Dumourier envoie ses pièces justificatives sur des inculpations qui ont été faites contre lui aux Jacobins. On les renvoie au comité de défense générale.

On décrète qu'il est défendu à tous notaires & avoués qui n'ont point obtenu de certificats de civisme, de continuer l'exercice de leurs fonctions.

L'assemblée, qui a décrété qu'il seroit nommé des commissaires pour inspecter les frontières, a voulu procéder à leur nomination. Les uns nommoient Varlai, officier de Génie; les autres la Combe-Saint-Michel; d'autres, pour concilier les parties, vouloient les nommer tous deux, tous deux reconnus pour officiers de mérite. Alors, Duhem s'est emporté & a dit qu'on ne pouvoit pas nommer un homme qui n'avoit pas voté pour la mort du tyran. Une motion aussi incendiaire, qui tend à exclure plus de 300 membres de la convention de toutes fonctions, a soulevé l'assemblée, qui a décrété que les commissaires seroient nommés à scrutin fermé.

Sur la proposition de Cambon, les troupes des Alpes maritimes, ci-devant Nice, seront admises à la même paye que les autres troupes de la République.

On règle le traitement à accorder aux administrateurs, régisseurs, commissaires généraux & préposés des administrations de la République.

On s'inscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N°. 33. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.